

Copie pour le Service de la coopération technique, DPF (ad:t.811-2-ER/ba
du 21 mai 1976)



BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT
DE LA SUISSE AUPRÈS DES NATIONS UNIES

NEW YORK, N.Y. 10017 , le 2.6.1976

757 Third Avenue, 21st Floor
Tél.: 421-1480

Réf.: 714.423 - RN/rc



an	ER	HA	AR	WM	MA	3/a
Datum	8.6	9/6	10.6	10.6		A/a
Visa	E	L	M	N	A	A
EPD		08.06.76		-9		
Ref.	6.877-2					

Monsieur Bradford Morse
Administrateur
Programme des Nations Unies
pour le développement
866 United Nations Plaza

New York, N.Y. 10017

Monsieur l'Administrateur,

En date du 4 mars dernier vous vous êtes adressé par mon entremise aux autorités suisses pour leur demander d'examiner la possibilité de verser une contribution volontaire supplémentaire en 1976.

Comme vous le savez, les autorités suisses ont pris différentes mesures en vue d'aider le PNUD à surmonter la crise financière qu'il connaît actuellement. C'est ainsi que le Gouvernement suisse s'est efforcé de payer l'ensemble de sa contribution pour 1976 au mois de janvier déjà. Par ailleurs, il a décidé de prendre en charge certains projets affectés par la crise financière. Cette opération, qui portera sur un montant de 2,5 mio de dollars environ, représente en fait un effort supplémentaire en faveur du PNUD de plus de 30% de la contribution ordinaire suisse. Enfin, le Gouvernement suisse a versé dernièrement une nouvelle contribution de 700'000 dollars en faveur des pays les moins développés.

Dans ces circonstances, les autorités suisses estiment qu'il ne leur est pas possible d'augmenter encore une contribution qui représente déjà près de 20% de l'ensemble des dépenses de coopération technique, contribution qui a été augmentée régulièrement au rythme prévu par le consensus. Tout en comprenant votre souci d'obtenir des fonds supplémentaires, les autorités suisses expriment l'espoir que certains pays - et en particulier ceux qui n'ont pas jusqu'ici donné une très grande priorité au PNUD ou qui, ayant bénéficié de l'aide du Programme, sont aujourd'hui en mesure d'y contribuer financièrement - puissent faire un effort supplémentaire en sa faveur.

./.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance
de ma considération distinguée.

L'OBSERVATEUR SUISSE

(S. Marcuard)